Supplément N°1

du N°151

FSU 93 infos

9 janvier 2019

SFR-FSU 93 RETRAITÉ-E-S

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire de Seine Saint Denis

Assemblée Générale des retraité-e-s SFR-FSU 93

Jeudi 24 janvier 2019 de 9 h 30 à 12 h

Bourse Départementale du Travail (Salle de Commission n°2)

1 place de la Libération à Bobigny

(Tramway: Station «Place de la Libération»)

Ordre du jour :

Rédaction d'un cahier de doléances.

- Pensions de reversion.
- Questions diverses.

A l'appel du Groupe des 9

Manifestation des retraité-es

Jeudi 31 janvier 2019 14 h 30

Place d'Italie vers le ministère des Finances

Non à un simulacre de concertation!

n cette nouvelle année, nous adressons à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles et vos proches nos souhaits de santé et de bonheur.

La brutalité des mesures imposées avec un simulacre de concertation met en relief le sentiment d'impuissance de se faire entendre d'un gouvernement et d'un chef de l'Etat qui refuse de «changer de cap».

Depuis plusieurs semaines le pays est traversé par des manifestations inédites déclenchées par la hausse des taxes sur les carburants mais la réalité est plus profonde : les revenus sont devenus insuffisants pour vivre. Sur les barrages des salariés, des retraités parmi lesquels de nombreuses femmes, témoignent de la baisse de leur pouvoir d'achat et de leurs difficultés à finir le mois.

Les quelques mesures d'augmentation des salaires concédées ne sont issues que de la baisse des cotisations sociales au risque de mettre en péril la Sécurité Sociale et de fragiliser les équilibres de notre société.

Le fossé grandissant entre les plus fortunés et les autres a été creusé par les mesures prises au début du quinquennat (suppression de l'ISF, flat taxe pour les plus riches et augmentation de la CSG pour une majorité de retraités). Plusieurs syndicats réclament des hausses conséquentes des salaires et une réindexation des pensions sur les salaires. En tant que retraités nous avons manifesté pour dénoncer l'injustice des mesures prises à notre encontre et les campagnes de désinformation orchestrées.

Nous devons continuer en ce sens et à l'instar du Groupe des neuf, œuvrer pour la plus grande unité syndicale possible.

André LESOURD

2.

Contre l'injustice fiscale

Paie-t-on trop d'impôts ?

Pour certains idéologues, la France bat le record des prélèvements obligatoires... ce qui est forcément une mauvaise chose : impôts et taxes nuisent gravement au pouvoir d'achat des ménages, tandis que les cotisations sociales en «alourdissant le coût du travail» plombent la compétitivité de nos entreprises.

Gouvernements et partisans du «moins d'impôts, moins d'Etat» mettent systématiquement en avant le «matraquage» et le «ras-le-bol fiscal» pour justifier la nécessité de «réformer» notre fiscalité, car «trop d'impôt tue l'impôt».

Mais, si «trop d'impôt tue l'impôt», il reste qu'impôts et cotisations financent l'action publique et la Sécurité sociale.

Moins d'impôts, c'est moins de services et moins d'aménagements.

Faut-il payer moins d'impôts... et accepter l'étiolement de nos services publics, se résigner à moins d'investissements utiles à la collectivité ? Faudra-t-il revenir à une scolarité payante si l'Etat ne la prend plus en charge ? Doit-on se satisfaire de la suppression de cotisations sociales si notre protection sociale collective s'en trouve amoindrie et entraîne la nécessité de financer soi-même une complémentaire santé ?

Pas sûr que le citoyen «lambda» en sorte gagnant, ni que le lien social en soit renforcé si de plus en plus de ménages aisés recourent à des services privés!

Limiter le débat à «plus ou moins d'impôt» élude les vraies questions : comment les impôts sont-ils répartis et comment est orientée la dépense publique ?

Réformer... au profit de qui ?

Curieusement, on n'entend pas parler de «ras-le-bol fiscal» à propos de la TVA, alors qu'elle rapporte deux fois plus que l'Impôt sur le Revenu (IR) et que tout le monde la paie.

L'IR est la cible favorite des «réformateurs» car l'objectif essentiel des réformes des trente dernières années a été d'alléger la fiscalité des plus riches.

Il demeure pourtant l'impôt qui favorise la justice fiscale car il tient compte des ressources des contribuables et de la composition familiale du foyer.

Pour ses détracteurs, insensibles à la justice, il présente au contraire l'incon-

vénient d'être progressif par tranches, et potentiellement redistributif, le taux d'imposition augmentant pour les tranches de revenu les plus hautes, ce qui, d'un point de vue libéral, revient à imposer davantage «les plus méritants»!

Les «réformes» ont donc consisté à s'attaquer à sa progressivité.

Depuis 1983, le nombre de tranches est passé de quatorze à cinq actuellement et le taux de la tranche supérieure a été ramené à 45% au lieu de 65%.

De multiples niches fiscales et un «bouclier» ont été créés pour réduire parfois à néant l'impôt des plus riches... quand ils ne bénéficient pas d'un crédit d'impôt.

Avec l'arrivée d'Emmanuel Macron, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a été supprimé. Seul subsiste l'impôt sur la fortune immobilière (IFI); les fortunes financières sont épargnées.

Grâce au prélèvement forfaitaire de 30% (cotisations sociales comprises), les revenus du capital échappent au barème de l'IR pour n'être imposés qu'à 12,8%.

L'exit-tax, censée dissuader les Français d'installer leur foyer fiscal à l'étranger, va être allégée.

La lutte contre la fraude fiscale, évaluée à 80 milliards d'euros, n'apparaît toujours pas comme une priorité.

Et les entreprises ?

Au nom de la compétitivité, elles ont les faveurs du gouvernement (surtout les plus grandes).

Au titre du CICE et de l'allègement des cotisations patronales d'assurance maladie, elles bénéficieront de 40 milliards d'euros de crédits d'impôts en 2019, sans aucune contrepartie, puisqu'il a été constaté que ce dispositif n'améliorait ni la compétitivité ni l'emploi.

L'Impôt sur les Sociétés (IS) doit rapporter 25,8 milliards en 2018*. Mais son taux va baisser pour arriver à 25% en 2022 au lieu de 33,3% actuellement. Encore des pertes de recettes en perspective...

Là aussi règne l'injustice, car les niches fiscales concernent aussi les entreprises, et en fin de compte les grandes entreprises bénéficient de taux d'imposition plus faibles que les PME.

«Neutralité fiscale» ou injustice ?

Selon les dogmes libéraux, l'impôt doit être «neutre» : indifférent aux res-

sources du contribuable et non redistributif.

D'où la sape de l'impôt progressif : à force d'aménagements, l'IR représente aujourd'hui moins d'un quart des recettes fiscales (72,5 milliards en 2018*).

L'essentiel de notre fiscalité est constituée maintenant de taxes, et déconnectée des ressources des ménages.

La TVA, soit disant «indolore», constitue plus de la moitié des recettes fiscales (154,5 milliards en 2018*).

C'est un impôt sur la consommation, et le plus injuste, car il pèse davantage sur les ménages à moindres ressources qui consomment tous leurs revenus, tandis que l'épargne des plus riches y échappe.

La TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques : 13,5 milliards en 2018*) pèse en particulier sur les carburants et le chauffage.

Pour les carburants, la TICPE et la TVA de 20% sur cette taxe (un impôt sur l'impôt) représentent environ 60% du prix à la pompe.

La CSG (deuxième impôt en terme de recettes après la TVA) est une contribution proportionnelle dont le taux a augmenté régulièrement depuis sa création, et encore de 1,7 point en 2018. Sur les salaires, elle est prélevée à la source, et son taux de 9,2% ne tient pas compte non plus du niveau des revenus.

Dans un contexte de poursuite de la hausse des prix et de stagnation des salaires, les contribuables qui vivent de leur travail constatent qu'une fois déduites les dépenses contraintes, il leur reste de moins en moins pour finir le mois. La «neutralité fiscale», synonyme d'injustice fiscale, ne fait qu'accroître les inégalités et affaiblit le consentement à l'impôt.

Un système fiscal juste doit prendre en compte les capacités contributives de chacun.

Monique MASSON

* Source : Ministère de l'Action et des Comptes publics.

Le Budget de l'Etat voté pour 2018 en quelques chiffres (Loi de finances initiale).

Total des recettes fiscales nettes pour 2018 : 286,6 milliards.

Pourquoi les lycéens sont descendus dans la rue en décembre

in 2018, les lycéens ont manifesté contre les réformes du lycée général, technologique et professionnel qui se traduiront par la mise en place de «spécialités» à la fin de la seconde sans en connaître les conséquences pour les études supérieures. A cela s'ajoute la création de baccalauréats liés aux établissements : l'évaluation sera permanente au cours des années de 1e et terminale, organisée dans le lycée même ; on assiste à la disparition du diplôme national anonyme et terminal. Les jeunes s'opposent également au dispositif «ParcourSup» qui organise un tri social à l'entrée dans le supérieur et dont sont victimes particulièrement nos lycéens de Seine St Denis. Nos jeunes lycéens apprennent à se mobiliser contre les attaques dont ils sont victimes eux aussi.

Danièle CLAYETTE

Honoraires de dispensation

Sommes versées par la Sécurité Sociale aux pharmaciens en rémunération des vérifications qu'ils effectuent et des conseils qu'ils dispensent lorsque nous achetons des médicaments remboursables.

	Depuis 2015	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Conditionnement mensuel (par boîte)	1,02€	1,02€	1,02€
Conditionnement trimestriel (par boîte)	2,76€	2,76€	2,76€
Ordonnance complexe (au moins cinq médicaments différents)	0,51€	0,51€	1,02€
Ordonnance de médicaments remboursables	rien	0,51€	0,51€
Ordonnance selon l'âge (< 3 ans ou >70 ans)	rien	0,51€	1,58€
Ordonnance de médicaments spécifiques	rien	2,04€	3,57€

Combien cela coûte-t-il?

De 2014 à 2017 : 40 millions d'Euros par an
De 2018 à 2020 : 280 millions d'Euros par an

Comment cela est-il financé?

Assurance maladie (régime général) : 57%Organismes complémentaires de santé : 43%

Source : ameli.fr rémunération des officines les montants et les étapes clés de la réforme 22 décembre 2017

Et la revalorisation et l'indexation de nos pensions sur le coût de la vie ou l'indice des traitements de la Fonction Publique c'est pour quand ?

Jean-Claude KOWNACKI

N° C.P.: 1016 S 07010 - ISSN: 1247-1003 - Imprimerie Spéciale de la FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex - Tél.: 01.48.96.36.20 - http://fsu93.org - email: lafsu93@aol.com - Directeur de la publication: Guy Trésallet Prix du N°: 2€. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats de la FSU 93. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 93.

Sécurité Sociale : Poursuite d'une fin programmée

e 4 octobre 2007, Denis KESSLER (PDG du groupe SCOR, ex vice-président du MEDEF) signait un éditorial du magazine Challenges en ces termes : «Le modèle social français est le pur produit du Conseil National de la Résistance... il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie... Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance...»

Ainsi, les gouvernements libéraux successifs s'emploient à fragiliser, année après année, notre système de Sécurité sociale, alors que nul ne nie son rôle fondamental d'amortisseur de crise.

Pour mémoire, quelques rappels, entre autres, de mesures régressives récentes :

- PLFSS 2015 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale): remise en cause de l'universalité sur la Branche Famille par la modulation des allocations familiales en fonction des revenus.
- PLFSS 2018 : nouvelle augmentation de 1,7 point de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG) soit une hausse de 22% sur le taux précédent pour les actifs et de 25% pour les retraités, accompagnée de la suppression des cotisations sociales des salariés du Privé pour les branches maladie et chômage véritable supercherie sur une pseudo augmentation salaires pour faire passer une fiscalisation accrue de la

Sécurité Sociale ! Rappelons que pour les retraités, il n'y a aucune compensation à cette augmentation de CSG.

Et dans la toute dernière période, le gouvernement va encore plus loin :

Le 4 juillet 2018: un amendement LREM était adopté en catimini, en pleine nuit, visant à remplacer le terme «Sécurité Sociale» par «Protection Sociale» dans plusieurs articles de la Constitution. Loin d'être anodin, il visait à sortir du cadre juridique attaché au terme de «Sécurité Sociale» qui inclut <u>la redistribution</u> («chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins»), alors qu'il n'existe actuellement aucune définition juridique du périmètre de la Protection Sociale. Finalement, cette formulation ne sera pas reprise suite à l'intervention des députés PCF et France Insoumise, et à la protestation des syndicats. • PLFSS 2019: Ce plan remet en cause l'autonomie des finances sociales à l'égard du budget de l'État. Cette séparation entre finances publiques et finances sociales était notamment garantie jusqu'à présent par le principe de compensation par l'Etat des exonérations de cotisations sociales institué par la loi Veil de 1994, principe confirmé par la loi organique sur les lois de financement de la Sécurité sociale de 2003. C'en est fini! Sur la base de ce principe, les ressources fiscales affectées à la Sécurité sociale seront progressivement diminuées.

La Sécurité sociale s'étatise davantage, et devient une variable d'ajustement du budget de l'État.

Ces financements de la Sécurité sociale par l'impôt sont la conséquence de l'explosion des exonérations de cotisations sociales qui représenteront plus de 50 Milliards€ par an, avec la transformation du CICE en baisse pérenne de cotisations sociales.

Ces choix remettent en cause la logique qui préside à la Sécurité sociale :

les cotisations sociales, y compris les cotisations dites *«patronales»* ne sont pas des *«charges»* qui viendraient grever la compétitivité des entreprises, elles sont la part socialisée des salaires perçus par les salariés, et ces exonérations ne sont rien d'autre qu'une baisse de leurs salaires.

Qui peut croire aujourd'hui, que l'argent manque pour maintenir et prolonger ces conquêtes sociales, alors que la

production des richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, que le niveau déjà insolent des grandes fortunes s'est particulièrement envolé notamment depuis 2008, que le nombre de millionnaires en France a progressé (2e après les Etats Unis) de 259 000 entre 2017 et 2018, et qu'il passera de 2 millions aujourd'hui à 3 millions d'ici 5 ans, que la fraude et l'évasion fiscale en France, sont estimées unanimement à plus de 100 Milliards € par an... sans oublier tous les cadeaux fiscaux aux plus riches, avec la suppression de l'ISF et l'instauration de la flat-taxe!

Exerçons la plus grande vigilance sur l'habillage des mots, sur le miroir aux alouettes des mesures!

IL Y A URGENCE A POURSUIVRE LES MOBILISATIONS ET ENTRER EN RESISTANCE!

Jocelyne BREMESSE

«Ne parlez pas d'acquis sociaux,
mais de conquis sociaux
car le patronat
ne désarme jamais.»
Ambroise CROIZAT,
ministre du Travail
et de la Sécurité Sociale
(1945 à 1947)